ID: 059-215903923-20171212-D127-DE

SLOW

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES **VILLE DE MAUBEUGE** 

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 127

## Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE **☎**:03.27.53.75.32

Réf.: CL/ITOUBEAUX

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le DOUZE DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - I-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES -B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY -R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER -F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH -C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R DETOURBE - L-A.DE BEIARRY

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR:**

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Patricia MACQ-REMIENS présente pour l'ensemble des projets de délibérations présenté à l'exclusion des délibérations 32/33/34 pour lesquelles pouvoir a été donné à Yves ZUMSTEIN

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

André PIEGAY (à Pascaline MATAGNE)

Sophie CORDIER (à Denis DEJARDIN)

Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

#### EXCUSE(E)S:

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

#### ABSENT(E)S:

**Abdelhakim NEZZARI** 

Francis TRINCARETTO (absent pour les guestions n° 32/33/34)

Louis-Armand DE BEJARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Naguib REFFAS

#### OBIET N°6:

Demande d'autorisation d'installation de caméras de Vidéoprotection sur la voie publique en respect des dispositions du Titre V livre II « ordre et sécurité publics » du Code de la Sécurité Intérieure :



ID: 059-215903923-20171212-D127-DE

City stade cité Pierre et Marie Curie, Place René Hamoir, Arrière salle Bras / terrain de football Montplaisir / chez Monique, Ecole Mabuse, Immeubles : Le Flandre, Le Nôtre, Picardie, Jennepin, Maison des Habitants, ruelle Lémy, Village Fleuri, Réussir en Sambre, Immeuble Haut Habitat du Nord (Présidents) et la salle Sthrau, la gare et ses abords.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L.251-1 et suivants, et R.251-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, notamment ses articles 226-1 à 226-7, relatifs à l'atteinte de la vie privée, Considérant que les dispositions des articles L.251-2 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure autorisent les autorités publiques à mettre en œuvre un système de vidéoprotection visionnant la voie publique aux fins d'assurer notamment :

- 1°- la protection des bâtiments [...],
- 4°-la constatation d'infractions,
- 5°-la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens [...],
- 8°-le secours aux personnes,

Considérant que l'installation d'un système de vidéoprotection est subordonnée à autorisation du représentant de l'Etat dans le Département, après avis de la Commission Départementale de vidéoprotection en vertu des termes des articles R 252-2 et suivants du Code précité, Considérant que la mise en œuvre de vidéoprotection est réalisée en respect des libertés publiques inscrites dans la Constitution

Considérant que la vidéoprotection permettra de faire baisser le nombre d'incivilités, de dégradations et d'apporter un meilleur sentiment de sécurité en ces lieux.

## Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur le Maire à :
  - o équiper de caméras de vidéoprotection les lieux indiqués ci-dessous pour être reliés au centre de supervision de la Police Municipale :
- ✓ City stade cité Pierre et Marie Curie,
- ✓ Place René Hamoir,
- ✓ Arrière salle Bras / terrain de football Montplaisir / chez Monique,
- ✓ Fcole Mahuse
- ✓ Immeubles: Le Flandre, Le Nôtre, Picardie, Jennepin,
- ✓ Maison des Habitants,
- ✓ ruelle Lémy,
- ✓ Village Fleuri,
- ✓ Réussir en Sambre,
- ✓ Immeuble Haut Habitat du Nord (Présidents)
- ✓ la salle Sthrau.
- ✓ la gare et ses abords.
  - o solliciter l'autorisation préfectorale préalable y afférente.



ID: 059-215903923-20171212-D127-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

- Autorise Monsieur le Maire à :
  - o **équiper** de caméras de vidéoprotection les lieux indiqués ci-après pour être reliés au centre de supervision de la Police Municipale :
- ✓ City stade cité Pierre et Marie Curie,
- ✓ Place René Hamoir,
- ✓ Arrière salle Bras / terrain de football Montplaisir / chez Monique,
- ✓ Ecole Mabuse,
- ✓ Immeubles: Le Flandre, Le Nôtre, Picardie, Jennepin,
- ✓ Maison des Habitants,
- ✓ ruelle Lémy,
- ✓ Village Fleuri,
- ✓ Réussir en Sambre,
- ✓ Immeuble Haut Habitat du Nord (Présidents)
- ✓ la salle Sthrau.
- ✓ la gare et ses abords.
  - o **solliciter** l'autorisation préfectorale préalable y afférente

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

A naud DECAGNY

Page 3 sur 3